



par

*Jeanne CLAVEL, Présidente de la Commission nationale Justice des  
Enfants et des Adolescents de Citoyens et Justice*

et

*Géraldine DUCHEMIN, Présidente de la Commission Pré sententielle  
majeurs de Citoyens et Justice*

La journée a été extrêmement dense et diversifiée mais ce qui ressort de façon évidente, pour tous, c'est que ce phénomène de radicalisation qui touche notre société et par ricochet impacte le travail social, engendre peu de certitudes et de nombreuses questions.

Les 120 000 appels pour des signalements montrent que la société a intégré ce phénomène. Néanmoins, 10% seulement de ces signalements relèvent de la radicalisation et aboutissent à un accompagnement.

Qu'en penser ?

Instrumentalisation dans des conflits interpersonnels et surtout intergénérationnels ?

Problème de définition collective de la radicalisation, peur accrue par la traduction d'une radicalité en violence terroriste ?

On l'a vu tout au long de la journée, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

## I. QUELQUES CERTITUDES

---

Nous avons fait le choix de commencer par les quelques certitudes que nous avons relevées, des points de consensus pour les intervenants de cette journée, pourtant issus de métiers et institutions bien différents.

La première, parce qu'elle apparait avec force dans tous les propos :

### *IL FAUT TRAVAILLER EN RESEAU ET EN PARTENARIAT*

Le CIPDR indique que l'Etat seul n'a pas les moyens de lutter efficacement contre la radicalisation. Il faut le souligner, une fois n'est pas coutume, l'Etat souhaite s'appuyer sur le droit commun pour amplifier et structurer sa politique publique. Il compte comme les professionnels du secteur associatif travailler en inter pluridisciplinarité. Sont évoqués les champs du soin, socio-éducatif, de l'insertion, de la prévention spécialisée, de l'éducation nationale, de la Justice, de la sécurité publique... la synergie des acteurs est indispensable compte tenu des sources multiples de la radicalisation, nous dit Thierry LEBÉHOT, Président de Citoyens & Justice.

La prévention de la radicalisation est conjuguée certes avec la prévention de la délinquance mais pas de façon exclusive puisqu'une convention a été récemment signée aussi avec les fédérations nationales qui représentent la prévention spécialisée, la protection de l'enfance et plus largement le social et médico-social.

### *LES JEUNES RADICALISES SONT AUSSI DES JEUNES EN DANGER*

L'objectif du CIPDR par les dispositifs d'accompagnement préfectoraux est bien de les protéger et de ne pas les discriminer.

Cependant il est aussi clair que les personnes radicalisées sont majoritairement des jeunes (moins de 25ans), 18% des mineurs et près de 30% sont des femmes. Le public est donc diversifié mais ce qui ressort c'est leur vulnérabilité avec des histoires personnelles entachées de ruptures dans un environnement social ou familial fragilisé.

Leur radicalisation est bien souvent ce qui vient remplir un vide.

Aussi tous s'accordent à dire qu'ils sont aussi en danger.

### *IL EST NECESSAIRE D'APPORTER DES REPONSES INDIVIDUALISEES*

Des renseignements territoriaux au travail socioéducatif, la volonté est claire : il faut individualiser les réponses. Les professionnels font un travail sur mesure à partir des mesures d'investigation, de l'analyse des problématiques ou dans le cadre des mesures d'accompagnement, tant les origines de la radicalisation s'inscrivent dans l'intimité de la personne radicalisée et sont diverses.

### *IL FAUT RESTER MODESTES ET HUMBLÉS*

Ces mouvements de radicalisation s'appuient sur un art de la dissimulation. On l'a vu dans certains exemples : des jeunes filles ou garçons peuvent donner l'impression d'une

normalisation de leur comportement et d'une réceptivité à l'accompagnement social et préparer parallèlement leur départ en Syrie. Leurs variations de comportements peuvent être très rapides et brutales.

## II. LES QUESTIONS ET INCERTITUDES

---

Ces quelques certitudes sont bien maigres au regard des nombreuses questions qui ont émergé durant cette journée.

### LA DÉFINITION

A commencer par la définition de la radicalisation

Il n'existe pas de définition légale qui encadre la prévention et le traitement de la radicalisation. Tout au plus, les professionnels peuvent se référer au CASF pour la protection des enfants en danger moral, et au code pénal lorsque la radicalisation entraîne des infractions.

Cette absence nous fait nous tourner vers des définitions qui se veulent plus scientifiques mais là encore les références sont multiples. L'étendue du champ linguistique en témoigne. Tour à tour, Nous entendons différentes appellations du type : embrigadement, endoctrinement, radicalisation, extrémisme, engagement, imprégnation, sectarisation, activisme religieux... relève l'ARCA.

Ou encore, par la voix de la Sauvegarde du 93 : le basculement dans l'extrémisme menant à la violence.

Une définition revient cependant à plusieurs reprises dans notre journée. Doit-on la rendre légitime ? « Processus par lequel l'individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste ».

La Sauvegarde de la Drôme soulève aussi le fait que la radicalisation est une question politique et d'action sociale, complexifiant son appréhension et multipliant ses objectifs.

### COMMENT SIGNALER ?

Dans ce contexte de définitions multiples, comment alors savoir signaler ?

Si le CIPDR s'attache à ce que ce ne soit pas sur fond de discrimination, il s'agit de repérer des faisceaux d'indicateurs et leurs intensités.

Aujourd'hui, les signalements n'émanent plus que des familles ou proches. Les professionnels sont de plus en plus nombreux à signaler.

C'est sans doute l'évaluation pluridisciplinaire qui est un gage de justesse (si l'on peut estimer pouvoir en avoir).

Il est important de ne pas en faire une démarche solitaire et de se faire assister notamment par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (service d'écouterants) du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

### *LES PROFESSIONNELS FACE A LA DANGEROUSITE DES PERSONNES RADICALISÉES*

Ce qui est en jeu, tant dans le signalement que dans l'accompagnement c'est aussi la sécurité des professionnels; face à ces potentielles dissimulations, face à la menace générale envers les écoles, services sociaux... Certaines associations mettent en place des mesures de sécurité :

Pour certains, il est essentiel que l'action reste confidentielle, : pas de communication vers les médias par exemple.

D'autres font le choix de ne pas utiliser leurs véritables noms, les professionnels choisissent des pseudonymes, leur lieu de travail est mobile en fonction du territoire du jeune. Voiture et téléphone sont ceux de l'association.

Mais se pose alors la levée ou pas du secret du signalement. Comment en effet travailler dans une relation de confiance avec les jeunes en voie de radicalisation, si l'origine et le contenu du signalement ne sont pas révélés et travaillés ?

### *QUELS PROFILS DES PERSONNES RADICALISEES ?*

Nous avons vu, au travers des propos de l'ARCA comme des professionnels de terrain des Sauvexgarde de Seine Saint-Denis ou de la Drôme, que le champ clinique ne suffit pas à comprendre le phénomène, pourtant certains indicateurs semblent faire consensus. Plutôt jeunes, les personnes en risque ou voie de radicalisation sont des « consommateurs de Dieu », nous dit la directrice générale de la Sauvexgarde de la Drôme, comme des personnes en rupture avec leur environnement. Que la question soit psychique, cognitive ou sociale, ils sont repérés parce que sous-main de justice ou naviguant dans un environnement sociale et familial fragilisé.

Mais alors faut-il être fataliste. Daniel Cadoux, Président de la CNAPE nous invite à la vigilance face à un discours qui ne verrait comme seule solution à la radicalisation un changement de société et de paradigme tout en le pensant impossible aujourd'hui. Discours fataliste et passif.

### *COMMENT ÉVALUER ?*

L'ARCA propose d'évaluer la question de l'emprise sous trois prismes :

- Le degré de motivation dans l'engagement vers la radicalisation mais aussi par l'évaluation d'un éventuel surinvestissement.
- Y a-t-il cristallisation de la question de la radicalisation dans la vie de la personne ? Finalement le langage identitaire est tout entier inclus dans une seule sphère sous emprise.
- La proximité avec l'idéologie défendue : quel est le contenu idéologique du discours tenu ?

Cependant l'évaluation est aussi aux confins de deux logiques : celle de la sécurité publique et celle de l'accompagnement individuel. N'y a-t-il pas une hybridation qui construit une nouvelle politique publique et à laquelle les associations par leurs actions sont en train de contribuer ?

Il faut sans doute dans le cadre des évaluations aussi distinguer ce qui relève du bricolage psychologique de l'adolescent en quête d'identité. L'opposition par la radicalisation répond aussi à un problème trans générationnel. L'évaluation doit aussi porter sur la trajectoire familiale, insiste les professionnels des Sauveteurs.

Et en amont il est important de relever les propos du commissaire GAMESS, œuvrant sur le territoire du Val d'Oise : le renseignement n'est légitime que s'il est partagé et permet de « mettre en attention » un large spectre d'acteurs.

### *UN CHANGEMENT DE CULTURE PROFESSIONNELLE*

Toujours sur la base de l'art de la dissimulation des plus radicalisés, les professionnels posent la question de la confiance possible envers le public. Mais ils posent aussi la confiance possible envers des organismes d'Etat dont l'objet est aussi la sécurité.

L'exemple du Val d'Oise, montre qu'il s'agit parfois de travailler avec « l'autre monde » comme l'indique Denis L'HOUE en parlant des renseignements territoriaux. Sur la base encore d'interrelations, pourtant les frontières des cultures professionnelles commencent à « exploser » pour plus de partage d'informations.

Mais ce partage d'information n'est aujourd'hui pas encadré. Les exemples de partenariat qui sont décrits reposent encore sur des personnes et évoquent comme référence l'utilité de l'information pour que le partenaire puisse travailler.

Le partage d'informations est donc peu structuré et n'est pas défini.

### *QUELLE EQUITE DE TRAITEMENT POSSIBLE ?*

Si les préfectures sont effectivement saisies et développent des dispositifs d'accompagnement, et se posent la question des dispositifs existants sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

On l'a vu dans les différents propos, la protection de l'enfance a une responsabilité dans la prévention et le traitement de la radicalisation ; Elle peut, par la voie de la Justice civile imposer un accompagnement de la famille, une protection jusqu'à la mise à l'abri de l'enfant. Mais cette protection s'arrête à 18ans.

Quid des jeunes majeurs ? il leur faut être sous-main de justice pour des faits infractionnels afin d'être accompagnés sous contrainte. Quelle est, en effet, la valeur du mandat administratif de la préfecture pour proposer un accompagnement à un jeune qui en dehors de la reconnaissance éventuelle de sa propre vulnérabilité n'est pas demandeur de « dé radicalisation » ? Car c'est bien la société et non lui qui est gêné par la radicalisation.

Arrive également la question du traitement et de l'accompagnement des enfants qui vont revenir de Syrie. Si nous avons, dans le secteur associatif des savoir-faire pour la restauration d'enfants traumatisés, d'enfants-soldats... qu'en sera-t-il des orientations des politiques publiques ?

### QUESL SONT LES POINTS D'INSERTION POSSIBLES ?

L'ARCA nous a présenté la nécessité de synchroniser les différentes sphères de la vie de la personne et d'être attentif à faire un travail diachronique pour pouvoir aborder le futur avec la personne, la Sauvegarde de Seine Saint-Denis insiste sur la nécessité de travailler sur la trajectoire familiale, de soutenir la parentalité.

La prévention spécialisée insiste, elle, sur les outils d'insertion sociale et professionnelle.

### QUESTION DE TERRITOIRE

Comment travailler sur des territoires départementaux alors mêmes que les recruteurs travaillent sur un territoire international ? Nos dispositifs de politiques publiques en tuyau d'orgue ne nous interdisent-ils pas une mobilité, pourtant nécessaire pour la continuité et la cohérence de l'accompagnement ?

On le voit déjà en protection de l'enfance, certaines familles savent échapper à l'aide contrainte en se déplaçant d'un territoire à l'autre. Les jeunes en voie de radicalisation ne tarderont pas à le comprendre s'ils veulent échapper au dispositif d'accompagnement.

La synthèse montre l'ampleur des questions qu'il nous reste à traiter et la nécessité d'inventer encore pour répondre à ce phénomène qui s'amplifie de jour en jour. Même si nous le rappelle Anne-Marie Fauvet, Présidente du CNLAPS, nous avons collectivement parcouru un chemin de façon très dynamique depuis que nous avons investi la lutte contre la radicalisation.

## III. IL FAUT REINVENTER. LES ACTIONS QUI « MARCHENT »

---

**LE PARTENARIAT** : sa conception évolue. Il commence à réunir de nouveaux métiers, il nous faut donc inventer des modes de relations interprofessionnelles, voire trans professionnelles avec une définition préalable de la notion du secret partagé, notamment entre les renseignements territoriaux et le travail social.

**DES OUTILS** sont à produire : l'ARCA propose le programme CeSURE avec un objectif de désistance.

Mais le vide ressenti par ces personnes crée des dysfonctionnements, comment trouver les bonnes personnes ressources pour elles et au bon moment ?

Certains ont évoqué des méthodes éducatives avec des supports autres que la parole qui est susceptible de travestissement : travailler à partir du corps. Nous ne partons pas de rien, les actes éducatifs dits courants sont un moyen de reconstruire du lien, de rentrer en relation et de s'inscrire dans une démarche qui donne ou redonne du sens à la vie dans notre société. Nous possédons des savoir-faire que nous pouvons transformer pour nous adapter à ces jeunes et à ces familles en rupture ou quasi rupture.

**GUIDE CNLAPS** : guide fait en toute modestie, nous explique Anne-Marie FAUVET, il retrace des savoir-faire.

---

**RECHERCHE-ACTION** : plusieurs exemples depuis ce matin avec la sauvegarde du 93 et L'ARCA qui nous montrent l'importance de la recherche pour capitaliser l'expérience plus rapidement qu'usuellement. Cette question dépasse d'ailleurs les frontières ; la Sauvegarde du 93 travaille d'ores et déjà avec le Canada comme l'ARCA. La Belgique a été aussi un terrain d'observation pour des associations et collectivités locales du Val d'Oise et les expériences étrangères sont également bienvenues.

**FORMATION/ SENSIBILISATION** : la prévention et le traitement passe par le droit commun dit l'Etat, encore faut-il sensibiliser les professionnels à l'observation de la radicalisation. On le voit, avec un objectif de violence terroriste, ce phénomène engendre de la peur; génère de la suspicion face à des signaux parfois faibles, ou à l'inverse sidère et produit des phénomènes de défense traduits par une négation de l'existence de la radicalisation sur le terrain.

Il est essentiel de former et sensibiliser tous les professionnels et que les lieux d'éducation particulièrement l'école tiennent un discours préventif sur l'emprise, la violence, la laïcité, la religion....

Alors, S'il faut inventer, n'est-ce pas finalement le signe d'une évolution pour tout le travail social ?

### **DES PERSPECTIVES : UN PROJET D'INTERPELLATIONS**

1. Aujourd'hui l'échelle des préfectures ne permet pas de s'adapter au territoire des personnes (fonctionnement en tuyau d'orgue des politiques publiques). Il faudrait prévoir des actions interdépartementales.
2. Le statut des associations est à définir. Le mandat administratif utilisé sur certains territoires est fragile et inégalement utilisé. La question du mandat pour justifier de notre action était le message de clôture de la journée de l'année dernière. Cette année, cette question a été reléguée en arrière plan, comme si les pratiques aidant, la question de forme avait été momentanément dépassée, pour autant elle reste entière.  
  
Il faudrait créer une habilitation préfecture des associations pour exercer des accompagnements pour les personnes en voie de radicalisation
3. Comment anticiper l'amplification du phénomène de radicalisation ?
  - Mieux prévenir pour toucher tous ceux qui aujourd'hui échappent à toutes observations et agiront demain.
  - Si des moyens supplémentaires sont indispensables, il ne faut pas qu'ils soient déployés au détriment d'autres actions de prévention de la délinquance ou d'actions sociales, au risque d'être contreproductifs en laissant se développer des vulnérabilités sociales individuelles.
4. Il est essentiel de travailler dans un cadre interministériel, inter collectivités, inter associatif et interfédéral, seuls nos partenariats de compétence peuvent nous permettre d'apporter des réponses à cette problématique mais plus largement à un ensemble de problématiques que vivent les publics exclus, marginalisés....